



Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 21/02/2022 à 19h30

Présents : V. LERMITE, JM JARRET, JM BODIER, D. PAITEL (départ à 21h30), L. MULLER, S. MONNIER, A. HUET (arrivé à 20h30), A. LE MOUROUX, F. VIEL, D. ZIETEK, C. TRIHAN, C. ROULLEAU

Absent : Y. CHEVRIER (départ à 21h)

Secrétaire de séance : C. TRIHAN

1) Analyse énergétique des bâtiments communaux présentée par Victor HELAINE

Globalement, le patrimoine bâti de la commune consomme peu, avec des dépenses en conséquence.

L'éclairage public représente donc une part plus importante en proportion par rapport aux autres communes. Même si ses dépenses sont faibles, la commune va devoir faire face à une augmentation du prix de l'énergie très importante à laquelle elle n'a jamais été confrontée.

Les consommations d'énergie de l'éclairage public sont stables depuis 2017 et celle du patrimoine bâti ont diminué, grâce au changement de système de production de chaleur de l'école. Néanmoins, ce changement du bois granulé à l'électricité fragilise un peu la résilience de la commune face à l'augmentation du prix de l'électricité.

L'école et la mairie sont les deux bâtiments les plus consommateurs et les plus émetteurs (75 % du bilan CO2 bâtiment) de la commune, même si leur consommation au m² n'est pas si importante. Il convient de moduler cette remarque par le fait que la salle de la Grée est peu utilisée. En cas d'usage plus intense, il conviendrait de faire le nécessaire pour diminuer ses consommations.

La commune possède plusieurs sites qui seront assujettis au décret tertiaire, obligeant une déclaration sur la plateforme OPERAT de ces sites et une réduction de consommation importante à différentes échéances si le seuil maximal de consommation est atteint. La liste des sites concernés est donnée dans la présentation.

Le Pays des Vallons de Vilaine propose des aides pour des audits. Le CEP a identifié la salle de la Grée comme site pouvant bénéficier d'un audit énergie, afin de déterminer des travaux de rénovation potentiels si l'usage de la salle de la Grée venait à s'intensifier. La dead line pour la demande est juin 2022.

La salle de la Grée et la mairie seront instrumentées par le CEP pour vérifier le bon fonctionnement de la régulation et identifier des optimisations possibles.

Le CEP se tient à disposition des élus et des agents pour apporter un conseil dans le cadre d'une rénovation ou d'un projet de construction neuve concernant les volets énergie, bilan carbone et confort thermique des usagers.

2) Réélection d'adjoint suite aux démissions de Régis BOUCHARD et Alexandre HUET

Mr le Maire propose de réduire le nombre d'adjoints à 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dans sa majorité (11 pour et 1 blanc) accepte de réduire de nombre d'adjoints à 3.

Election d'un adjoint :

Un seul candidat : Didier ZIETEK

Résultat du vote : 9 pour et 3 blancs

3) Fixation des indemnités

Mr le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (*le cas échéant*) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 40.3 %

- 1^{er} adjoint : 10.7 %

- 2nd adjoint : 10.7 %
- 3^{ème} adjoint : 10.7 %

Résultat du vote : 12 pour

4) Réalisation d'un emprunt pour la toiture et les panneaux photovoltaïques sur la salle de sports

Mr le Maire propose de réaliser un emprunt de 135 000 € sur 20 ans, pour faire face aux dépenses liées au remplacement de la toiture de la salle de sports ainsi que la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à :

- négocier les meilleures offres avec les banques
- signer le contrat de prêt de 135 000 € sur 20 ans auprès de l'établissement qui aura fait la proposition la plus économique.

5) Réalisation d'un emprunt à long terme pour l'aménagement du centre bourg

Mr le Maire propose de réaliser un emprunt de 250 000 € sur 25 ans, pour faire face aux dépenses liées à l'aménagement du centre bourg. Il indique que le remboursement du solde du 1^{er} emprunt à court terme (soit 200 000 €) doit être réalisé le 5 mars prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à :

- négocier les meilleures offres avec les banques
- signer le contrat de prêt de 250 000 € sur 25 ans auprès de l'établissement qui aura fait la proposition la plus économique.

6) Acquisition parcelle D 493 Rue des Préaux (droit de passage)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle D 493 appartenant à Mme RUELLAN Nathalie, 94 m2, située Rue des Préaux à St Sulpice des Landes.

Ce terrain permettrait une extension du réseau d'assainissement collectif et faciliterait la commercialisation des terrains dans l'OAP rue de l'Hôtel de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle de terre sise à Saint-Sulpice-des-Landes (35390), Rue des Préaux, cadastrée section D numéro 493, appartenant à Madame Nathalie RUELLAN, moyennant le prix net vendeur de 940 €, frais d'acte en sus.

Pour les besoins de la cause, Monsieur Le Maire est autorisé :

- à procéder à la signature de tout acte notarié, de toute pièce ou de tout document ayant trait à cette acquisition,
- à payer le prix pour le compte de la commune ;
- plus généralement, à faire le nécessaire pour parvenir à cette acquisition.

Informations diverses :

- Listing des commissions mis à jour et remis à l'ensemble des élus

Séance levée à 22h25

Le Maire,

Victor LERMITE